

3 novembre 2015

Centre de conférence Pierre Mendès France
Ministère des Finances et des Comptes Publics



Avec le soutien de



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



Dématérialisation des factures – Chorus portail pro

Stéphane THEVENET

Chargé de mission après de la Directrice de l'AIFE

La dématérialisation des factures fournisseurs du secteur public :

Une généralisation dès 2017 grâce au portail national Chorus Portail Pro



Conférence APECA
du 3 novembre 2015

- ▶ Contexte
- ▶ Présentation de la solution
- ▶ Anticiper l'échéance 2017

Le contexte de la mesure

Un contexte réglementaire déjà favorable

2008 :

La loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 donnait déjà l'obligation à l'Etat d'accepter les factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2012.

2010 :

La directive 2010/45/UE, libéralise le recours à la facture dématérialisée. Elle est retranscrite en 2013 dans le Code Général des Impôts.

2012 :

Ouverture de Chorus Factures le 1^{er} janvier 2012



2014 :

La directive européenne relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics, adoptée le 24 janvier 2014, oblige les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices à accepter les factures électroniques conformes aux normes européennes.

Calendrier de mise en œuvre et solution

5

- ▶ A compter du 1^{er} janvier 2017, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs seront dans l'**obligation d'accepter les factures électroniques**.
- ▶ **Pour les émetteurs de factures** à destination de l'Etat, du secteur public local et de leurs établissements publics respectifs, **l'obligation est progressive** :



- ▶ L'ordonnance prévoit également la **mise à disposition d'une solution gratuite et mutualisée pour l'ensemble de la sphère publique et de ses fournisseurs**. La solution mutualisée-CPP 2017 permettant le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques, dont la construction est confiée à l'AIFE, remplacera l'outil Chorus Factures, actuellement utilisé par les fournisseurs de l'Etat.
- ▶ Cette solution s'inscrira en cohérence avec les travaux du SGMAP sur l'identité numérique (France Connect) et l'Etat plateforme.



La compatibilité ascendante est assurée pour les fournisseurs déjà connectés à Chorus factures (solution mise en œuvre actuellement pour les fournisseurs de l'Etat). Les fournisseurs sont incités à initier dès à présent les travaux de raccordement.

Périmètre de l'obligation règlementaire

6

- ▶ L'ordonnance s'applique à toutes les factures émises dans le cadre des contrats en cours d'exécution à la date d'entrée en vigueur de l'obligation ou conclus postérieurement avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs.



Attention : la mesure ne s'appliquera pour ces entités réceptrices de factures :

- les collectivités d'outre-mer, à l'exception de Saint Pierre et Miquelon et Saint Barthélemy,
- les groupements de coopération sanitaire et autres formes de coopération dans le domaine sanitaire,
- les groupements de coopération sociale et médico-sociale,
- les régies dotées de la seule autonomie financière,
- les groupements d'intérêt public locaux (ex GIP MDPH),
- les associations syndicales autorisées,
- les associations foncières rurales.

- ▶ Contexte
- ▶ Présentation de la solution
- ▶ Anticiper l'échéance 2017

- ▶ La solution mutualisée Chorus Portail Pro 2017 s'inscrit dans **la continuité de Chorus Factures, solution mise en œuvre par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2012.**
- ▶ Elle permet **d'assurer le dépôt, le suivi et la mise à disposition des 100 millions de factures annuelles sur le périmètre** de l'Etat, du secteur public local (y compris le secteur hospitalier) et des établissements publics.
- ▶ Les entités publiques ayant des Portails « tiers » offrant des services à valeur ajoutée pourront intégrer les services de la solution mutualisée CPP 2017 (transmission de factures, suivi des factures, recherche et consultation, gestion des comptes,...) à l'aide d'API.
- ▶ Elle s'inscrira en cohérence avec les travaux du SGMAP sur l'identité numérique (France Connect) et l'Etat plateforme.



La compatibilité ascendante est assurée pour les fournisseurs déjà connectés à Chorus Factures. Les fournisseurs sont incités à initier dès à présent les travaux de raccordement.

1

Le fournisseur choisit son mode d'émission

- **Mode Portail** : dépôt (PDF signé ou non signé, PDF mixte, XML) ou saisie
- **Mode EDI** : transmission de flux au format structuré ou mixte (selon les formats définis lors de la concertation)
- **Mode Service** : accès à l'ensemble des services du portail (dépôt, saisie, suivi...)

2

L'entité publique choisit son mode de réception

- **Mode Portail** : visualisation de la facture et téléchargement
- **Mode EDI** : injection automatique du flux
- **Mode Service** : accès à l'ensemble des services du portail (visualisation, téléchargement, rejet...)

3

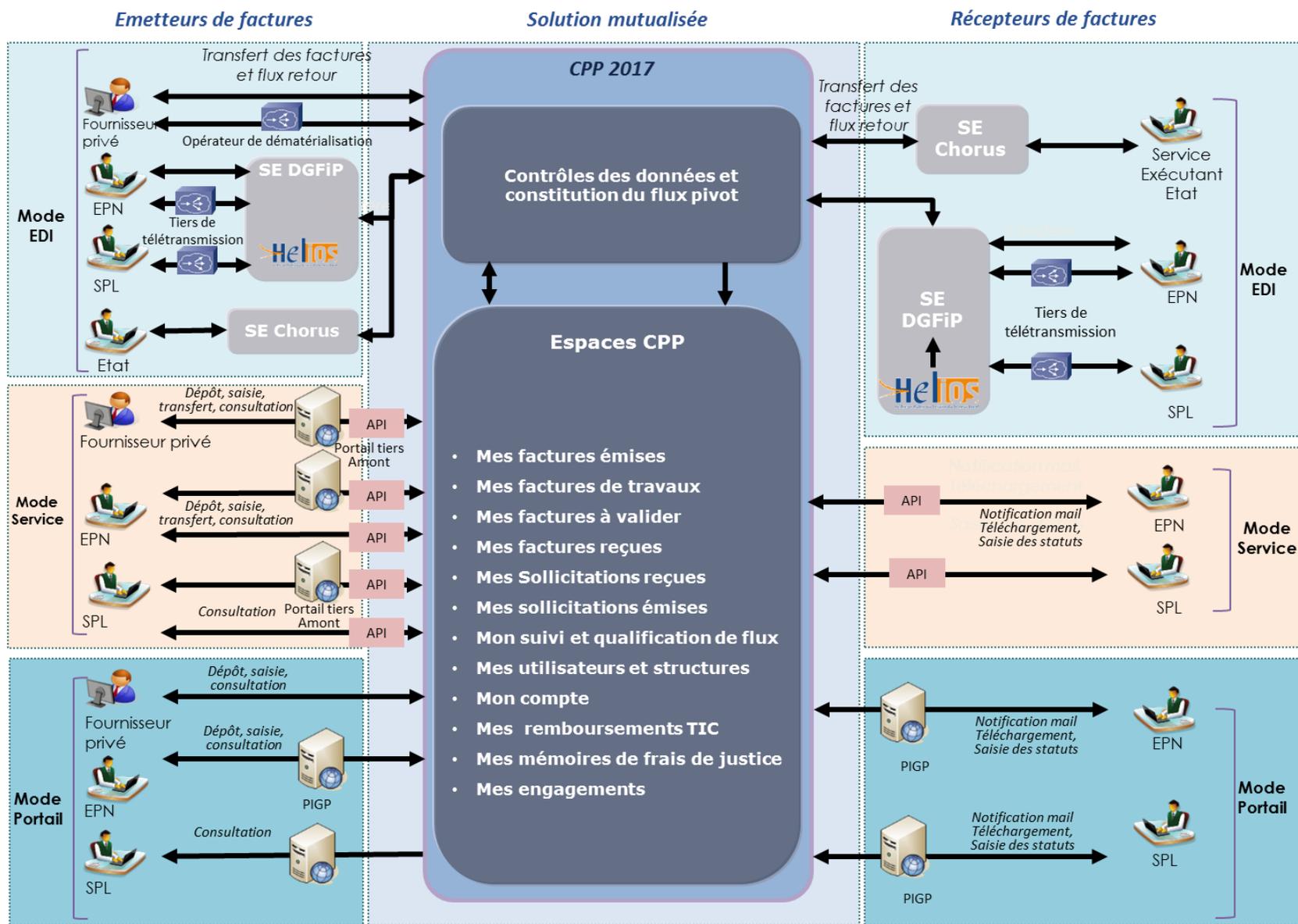
La solution mutualisée facilite le traitement de la facture en proposant un flux pivot unique

- **Le flux pivot est identique** quel que soit l'émetteur, le format de transmission et le destinataire.
- Ce flux contient **les données permettant la création d'un mandat ou d'une demande de paiement**, la facture sous forme de pièce jointe ainsi que, le cas échéant, les pièces justificatives complémentaires.

 **Le fournisseur et l'entité publique choisissent indépendamment leurs modalités d'émission/réception**

Présentation de la solution

Vue d'ensemble de la solution mutualisée



Présentation de la solution

Les trois modes d'émission

1. Mode EDI :

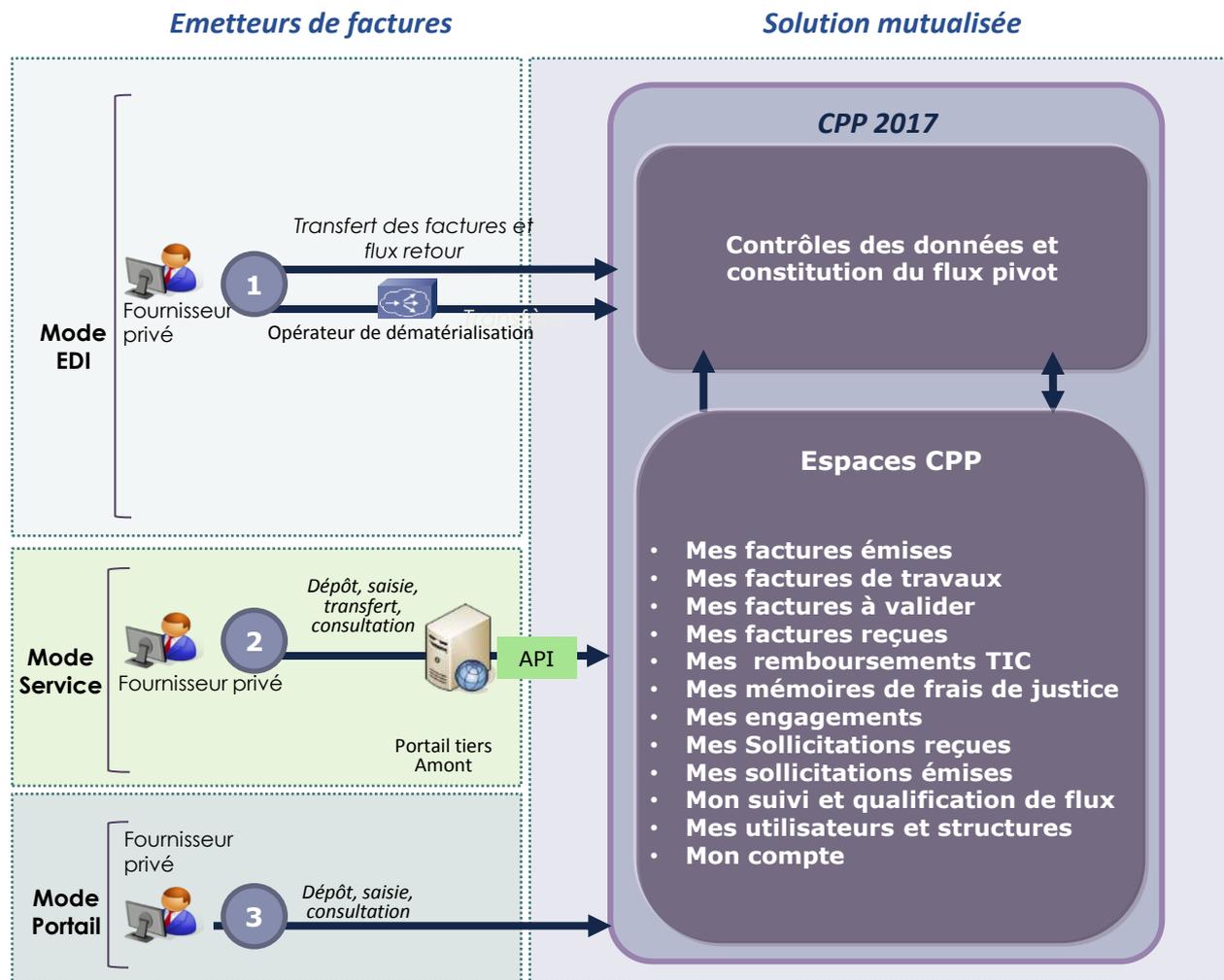
échanges par flux en raccordement direct ou via un tiers de télétransmission.

2. Mode Service :

accès aux fonctionnalités du portail dédié au travers d'un portail fournisseur déjà existant.

3. Mode Portail :

accès à la solution mutualisée au travers du portail CPP 2017.



Présentation de la solution

Les types de factures pris en charge par la solution mutualisée

12

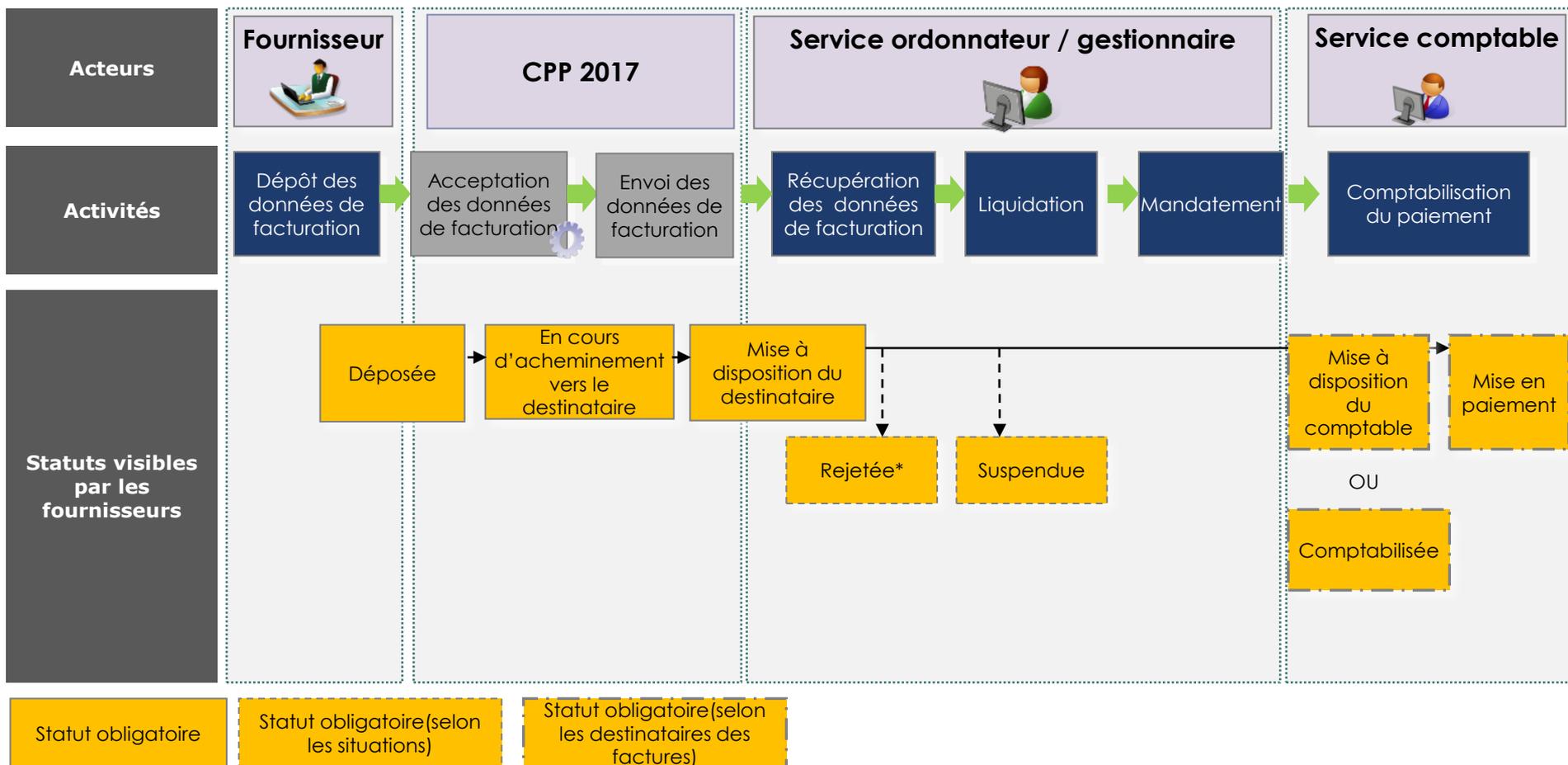
- ▶ Tous les types de demandes de paiement prévus par l'obligation réglementaire de dématérialisation des factures* peuvent être transmis à travers la solution par les émetteurs de factures :
 - Factures directes,
 - Avoirs,
 - Factures de recettes,
 - Demandes de paiement des sous-traitants admis au paiement direct,
 - Demandes de paiement des cotraitants,
 - Documents de facturation en appui des marchés de travaux.
- ▶ Un déposant peut déposer plusieurs types de document :

Identité du déposant	Objet déposé
Un fournisseur ou un mandataire	Facture
	Projet de décompte
	Facture déjà payée (ex: carte d'achat)
Un cotraitant	Facture
	Projet de décompte
Un sous-traitant	Facture
	Projet de décompte
Une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la facturation d'un marché de travaux	Etat d'acompte non validé
	Etat d'acompte validé

*Des fonctionnalités de « CPP V1 » ne relevant pas du cadre réglementaire sont également intégrées à la solution mutualisée « CPP 2017 » : mémoires de frais de justices et demande de remboursement TIC.

Présentation de la solution

Les statuts du cycle de vie de la facture remontés aux fournisseurs



- La remontée des statuts par un destinataire est obligatoire afin de permettre au fournisseur de suivre l'avancée du traitement de ses demandes de paiement.

* Deux statuts rejets sont remontés par les destinataires selon la situation : le rejet pour cause d'erreur dans les données d'acheminement et le rejet pour autres motifs.

Différents formats syntaxiques sont pris en charge par la solution mutualisée afin de faciliter l'émission de factures par les fournisseurs

1

Le format Standard Universal Business Language - UBL Invoice
Structuré ou minimal

2

Le format Cross Industry Invoice (United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business)
Structuré ou minimal

3

Le format **PES_V2 Facture** (utilisé dans le secteur public local)

4

Les autres formats référencés par le CEN dans le cadre des travaux sur le modèle sémantique européen

5

Un format PDF Mixte (PDF/A3 en cours de définition)

6

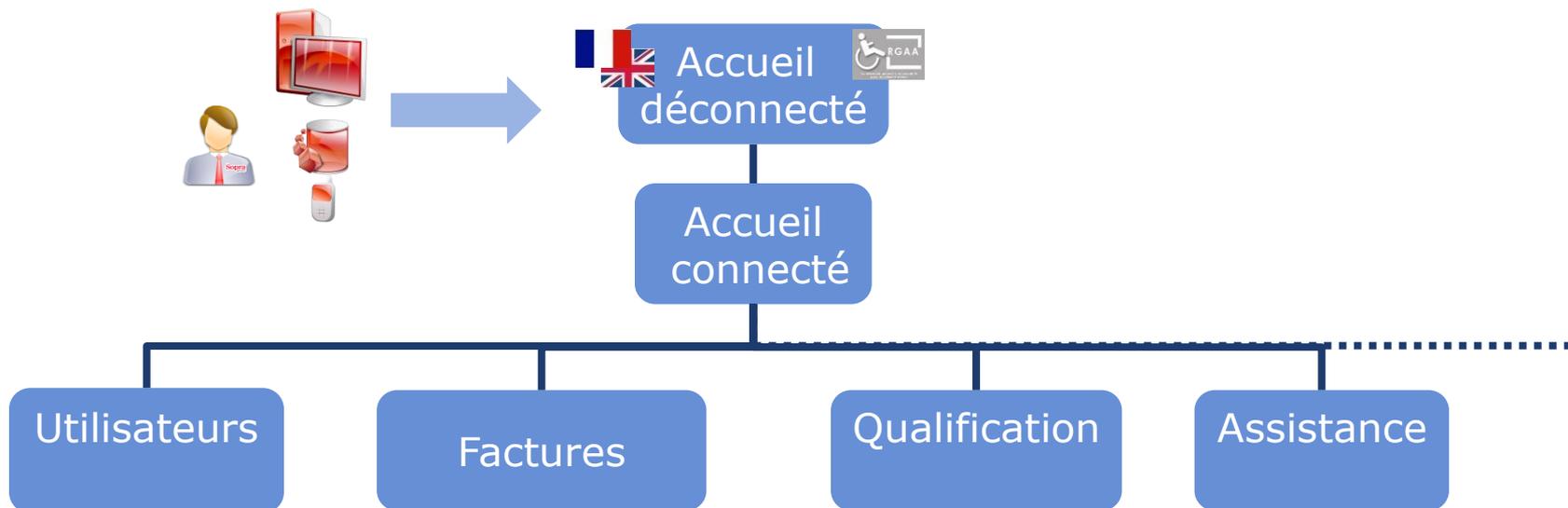
le format PDF simple (signé ou non signé) est supporté dans le cadre de la fonctionnalité de **dépôt en mode portail.**

La possibilité de joindre des pièces jointes à la facture sera supportée quelle que soit la modalité d'émission

Présentation de la solution

Principes de fonctionnement du portail : Organisation du portail

- ▶ La solution Chorus Portail Pro 2017 est accessible depuis Internet
- ▶ Les entreprises pourront accéder à la solution via Internet
 - Pour les entreprises déjà inscrites à Chorus Factures, leurs comptes seront repris
 - Pour les entreprises inscrites à la PLACE de l'Etat, leur compte sera utilisable
 - L'administrateur de l'entité pourra habilitier en ligne les utilisateurs de l'entité pour définir les espaces et le périmètre des factures accessibles
 - Un utilisateur peut être habilité sur plusieurs entreprises et/ou établissements



Présentation de la solution

L'espace « Mes factures »



Bienvenue
Pierre Lambert



Besoin d'aide ? Posez-moi vos questions...

Demander



Pierre Lambert



Déconnexion

Accueil

Mes factures reçues X

Synthèse

Fil d'événements

Fournisseur: Tous Filtrer

- 16/04/2015**
2 demandes ont été mises en paiement
- 10/04/2015**
1 demande a été refusée
- 07/04/2015**
1 demande a été mise en paiement
- 03/04/2015**
3 factures reçues

10 Lignes par page (3)

Mes actions

Télécharger les pièces jointes sélectionnées

<input type="checkbox"/>	Numéro de facture	Emetteur	Date de dépôt	Etat courant	Actions
<input checked="" type="checkbox"/>	5789317-RT	Sopra Steria	03/04/2015	Mise en paiement	
<input type="checkbox"/>	7289317-RT	Sogeti	03/04/2015	Mise en paiement	
<input type="checkbox"/>	8569317-RT	Cap Gemini	03/04/2015	Refusée	

10 Lignes par page (3)

Actions

- Traiter une facture
- Consulter une facture
- Consulter le stock des factures reçues
- Rechercher une facture

Actualités

+ d'actualités

Depuis le 21 janvier, le portail vous propose 3 nouvelles fonctionnalités

- Info** Sed ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab illo inventore veritatis et quasi architecto beatae vitae xplicabo.
- Info** Sed ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab illo inventore veritatis et quasi architecto beatae vitae xplicabo.
- Info** Sed ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab illo inventore veritatis et quasi architecto beatae vitae xplicabo.

Chorus | Bienvenue Pierre Lambert

Statut : Soumise

N° : TIMP201356897561235

Destinataire

Destinataire : Marie de Paris
Service exécutant : Service de la voirie
Adresse : 1 rue de l'Hôtel de ville
Hôtel de Ville
75001 - Paris 01
France

Fournisseur

Raison Sociale : Cap Gemini
Prénom Nom : Pierre Lambert
Service : Informatique
Adresse : 109 Avenue du Général Eisenhower,
31000 Toulouse
Pays : France
Numéro RCS : RCS PARIS A 321 154 987
Références bancaires : Crédit Mutuel
FR7610278024350002011750136
Factor : Eurofact

Cadre de Facturation

Code facturation : Facturation de sous-traitant
Valdeur : 32682006500083
Raison sociale : Sopra Steria 12

Référence

Date d'émission de la facture : 09/03/2015
Devise de la facture : Euro
Type : Avoir
Type de TVA : TVA sur les débits
Numéro du marché/contrat : 0235687912
Numéro d'engagement : 5896324256
Numéro de la facture d'origine : 5789317-RT

Récapitulatif TVA

Taux	Montant de base HT	Montant de TVA
20,00%	3250,00 EUR	650,00 EUR
0,00%	100,00 EUR	00 EUR

Montants totaux

Montant HT : 3350,00 EUR
Montant TVA : 650,00 EUR
Montant TTC avant remise : 4000,00 EUR
Montant remise TTC* : 200,00 EUR
*Motif : Remise commerciale
Montant TTC après remise : 3800,00 EUR
Net à payer : 3800,00 EUR

Commentaire

Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute nure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur.

Pièces jointes

N°	Type	Désignation	Extensions	Ligne de poste	Action
1	Divers	Brochure DELL	PDF	1	
2	RIB	RIB Factor	PDF	0	
3	Bordereau	Bordereau de suivi	PDF	0	

retour | dupliquer | télécharger | visualiser | cycle de vie | certificat de dépôt | bordereau de suivi

Plan du site | Mentions légales | CNIL | Accessibilité | Conditions générales d'utilisation

Ecran de consultation de la facture :

► Consultation des informations relatives à la facture :

- Informations destinataire
- Informations fournisseur
- Cadre de facturation
- Montants engagés
- Références du marché

► Visualisation de la facture originale

► Téléchargement de la facture :

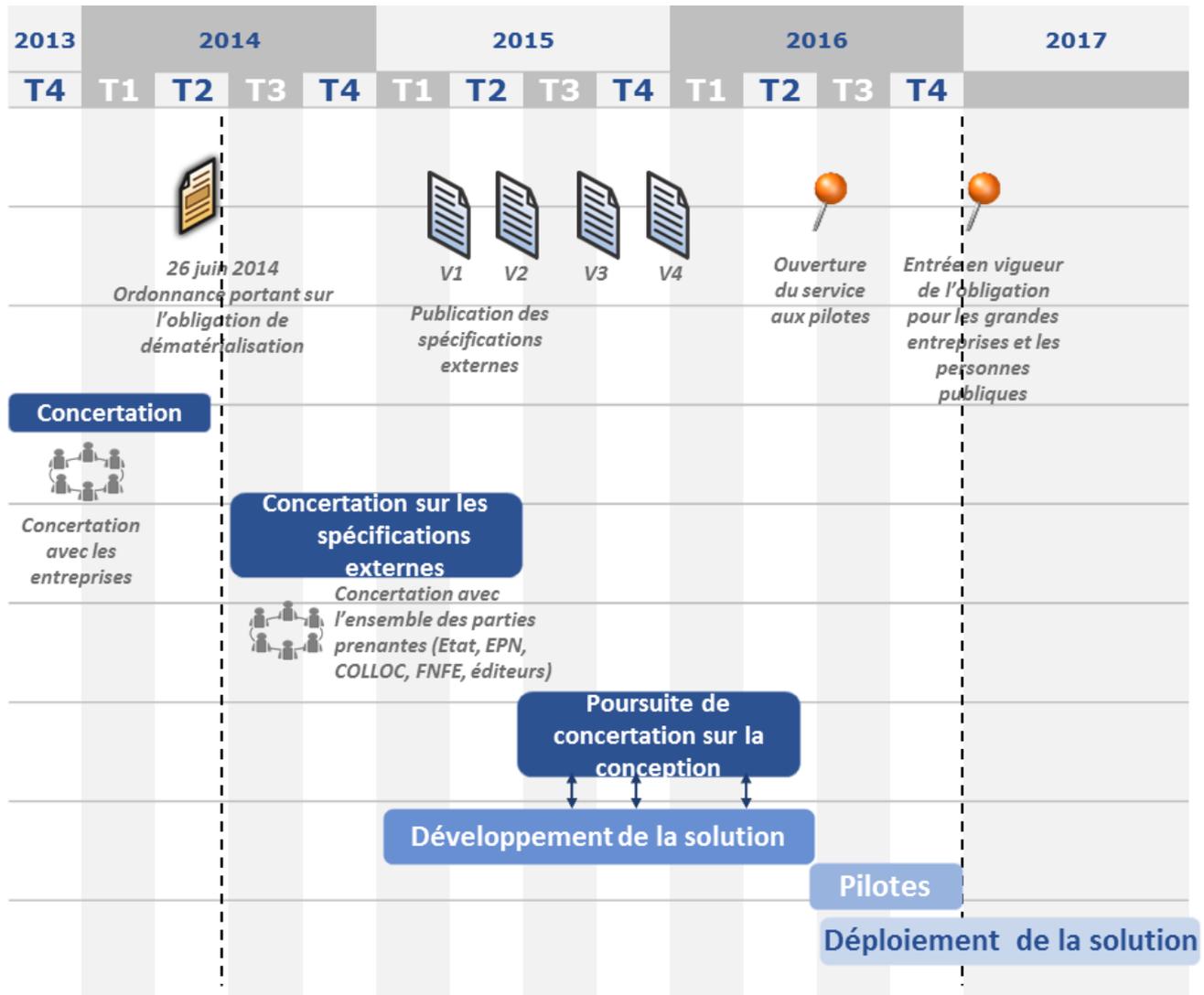
- au format pivot (qui contient toutes les PJ + facture originale),
- au format PDF, avec ou sans les PJ (y compris la facture originale).

► Consultation du cycle de vie de la facture (annulé, commandé, consulté, associé à un bon de commande, facturé)

► La possibilité d'utiliser une facture précédente pour en créer une nouvelle

► Affichage du certificat de dépôt et du bordereau de suivi

- ▶ Contexte
- ▶ Présentation de la solution
- ▶ Anticiper l'échéance 2017



- ▶ La dématérialisation des factures s'inscrit désormais dans une obligation progressive au sein du secteur public, comme dans de nombreux pays européens.
- ▶ Dès 2017, les grandes entreprises devront adresser leurs factures au secteur public sous forme électronique.
- ▶ La nécessité de réaliser des travaux de raccordement et d'adapter les processus de facturation incite à initier le projet pour être au rendez vous.
- ▶ Il faut notamment s'assurer de la bonne adaptation de votre système d'information et de vos processus:
 - Gestion des informations nécessaires au bon traitement de la facture
 - Choix du mode d'émission et du format
 - Capacité à produire le format retenu
 - Raccordement technique en cas de choix du mode EDI

- ▶ Chaque entité publique a la faculté de rendre obligatoire pour les factures la concernant, les informations relatives :
 - **Au code service destinataire,**
 - **À la référence d'engagement (référence au marché ou à la commande).**

- ▶ Il sera possible de vérifier le caractère obligatoire de ces informations dans la solution mutualisée, via l'annuaire.

- ▶ **Ces informations devront être portées sur la facture remise par le fournisseur.** Il faudra donc s'assurer de la bonne communication de ces informations par les entités publiques.

- ▶ A noter que pour l'Etat, ces informations sont toujours obligatoires :
 - Référence à l'engagement juridique
 - Code service exécutant

- ▶ Suite à l'appel à candidature, 18 structures publiques relevant du secteur public local, des établissements publics nationaux et de l'Etat ont été désignées pilotes de la solution mutualisée.
- ▶ Pour chaque structure pilote, les fournisseurs intégrés au périmètre sont les suivants :
 - Les fournisseurs utilisant la solution Chorus Factures et l'EDI dans le cadre de leurs échanges avec l'Etat ;
 - Les autres fournisseurs de l'entité pilote considérés comme prioritaires lors de la phase de cadrage et pour lesquels des actions d'accompagnement spécifiques pourront être mises en œuvre.

Entités pilotes	Type de structure
CCI Paris	EPN
CNRS	EPN
Pôle emploi	EPN
Université de Lorraine	EPN
APHP	EPS
CH Gpt Hospitalier Eaubonne Montmorency	EPS
CHU Amiens	EPS
DGAC	ETAT
Communauté de communes de Parthenay	SPL
Commune de Le Monetier les Bains	SPL
Commune de Paris	SPL
Conseil départemental du Département de l'Aube	SPL
Conseil régional de Provence Alpes Cote d'Azur	SPL
Lille Métropole	SPL
Lycée Bernart de Ventadour	SPL
Métropole de Brest	SPL
Office Public de l'Habitat Vosgelis	SPL
Ville de Bordeaux	SPL

- ▶ La réalisation de pilotes préalablement à la généralisation permet de tester la solution mutualisée CPP2017 dans sa dimension technique, comme dans celle de l'organisation et de l'adhésion des utilisateurs.
- ▶ L'expérience des sites pilotes permet de préparer le déploiement, de mieux en apprécier la charge, et d'en identifier les difficultés a priori.
- ▶ La phase pilote de mise en œuvre du service doit permettre de :

1. S'assurer de l'adhésion et l'appropriation des utilisateurs des structures privées ou publiques à utiliser la solution mutualisée CPP2017.

2. Sécuriser les modalités de déploiement et d'assistance.

3. S'assurer que l'ensemble du processus est opérant et maîtrisé par les acteurs.

4. Valider le bon fonctionnement de la solution en situation réelle.

Traiter les problèmes rencontrés et proposer des plans d'action

- ▶ Initialement mise en œuvre dans un cadre facultatif fondé sur le choix de l'entreprise, **la dématérialisation des factures s'inscrit désormais dans une obligation progressive au sein du secteur public avec la mise à disposition d'une plateforme partagée**, comme cela été fait dans de nombreux pays européens.
- ▶ Elle constitue une opportunité de modernisation des échanges entre les fournisseurs et le secteur public et illustre une nouvelle **démarche de mutualisation de système d'information** entre les acteurs du secteur public permettant d'optimiser les gains, et faciliter la mise en œuvre.
- ▶ **Les entités publiques et les grands fournisseurs sont concernés par l'obligation dès 1^{er} janvier 2017**, avec la réalisation de « pilotes » dès la mi-2016. Des pilotes seront réalisés dès mi-2016.
- ▶ **La publication des spécifications externes permet aux fournisseurs d'anticiper la démarche en définissant leur trajectoire et leurs modalités de mise en œuvre.**
 - ▶ **Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur Chorus Factures**
[HTTPS://CHORUS-FACTURES.BUDGET.GOUV.FR](https://chorus-factures.budget.gouv.fr)

AVEC CHORUS PORTAIL PRO :



Réduisez vos coûts d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures



Suivez en temps réel, l'état d'avancement du traitement de vos factures sur le portail depuis leur saisie jusqu'à leur mise en paiement



Réduisez les délais de traitement de vos factures



Réduisez votre empreinte carbone



Intégrez en automatique vos factures dans le système informatique comptable de votre client

- ▶ Sur le site de l'AIFE:

<http://www.economie.gouv.fr/aife/facturation-electronique>

- ▶  @aife_officiel